

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE



AMÉNAGEMENT NATURE, LOGEMENT

MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

Agence nationale de l'habitat

Direction générale

Décision du 21 février 2017 portant délégation de signature (Elian MAJCHRZAK)

NOR: LHAL1707002S

La directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R.321-7;

Vu le décret nº 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics;

Vu l'arrêté du 29 mars 2014 portant nomination de la directrice générale de l'Anah;

Vu la décision du 31 août 2012 portant modification de l'organisation de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 1^{er} septembre 2012;

Vu la décision du 23 janvier 2017 nommant Elian MAJCHRZAK chef du service des systèmes d'information de l'Anah, à compter du 1^{er} février 2017,

Décide:

Article 1er

Délégation permanente est donnée à Elian MAJCHRZAK à l'effet de valider et de signer, dans les limites de ses attributions, au nom de la directrice générale, ordonnateur de l'Agence nationale de l'habitat et représentante du pouvoir adjudicateur:

- tous les bons de commande et engagements juridiques strictement inférieurs à 4000 € (HT) relevant du service des systèmes d'information;
- tous les bons de commande et engagements juridiques strictement inférieurs à 100000 € (HT) passés dans le cadre d'un marché public relevant du service des systèmes d'information;
- la certification du service fait pour toutes les factures relevant du service des systèmes d'information;
- les ordres de mission pour les agents placés sous son autorité, les états de frais correspondants et l'acceptation des devis pour les déplacements dans le cadre du marché « Agence de voyage ».

Article 2

La présente décision fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 21 février 2017.

B. GUILLEMOT